

Les étapes de la saisie immobilière

MISE EN DEMEURE

Dernière relance
avant le début de la
procédure judiciaire



DECHEANCE DE TERME ET COMMANDEMENT A PAYER

Le remboursement intégral
des sommes est exigé sous
un délai de 8 jours



ASSIGNATION ET AUDIENCE D'ORIENTATION

Convocation devant le juge
afin d'évaluer la situation du
débiteur et de statuer sur la
vente envisagée



VENTE AMIALE OU FORCÉE

Le juge accepte un délai de 2
à 3 mois pour vendre de
façon amiable pour
rembourser le créancier ou il
refuse et ordonne la vente
aux enchères



VENTE

Le bien est vendu les créanciers
remboursés la procédure cesse.



SAISIE

Le bien est vendu aux
enchères entraînant
l'expulsion de son débiteur.